

Conseil du 9^e arrondissement
Séance du lundi 16 avril 2018

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement, relatif aux nids de poule à Paris.

Vu la note de la Maire de Paris adressé à la Directrice de la Voirie et des Déplacements, daté du 6 mars 2018, dans lequel elle lui demande de mettre en œuvre des moyens supplémentaires pour améliorer l'état de la voirie, avec des actions de fond à réaliser pendant le mois d'août ;

Considérant que la dégradation de la voirie parisienne n'est pas seulement la conséquence des mauvaises conditions météorologiques de l'hiver 2017/2018 mais d'un déficit d'entretien depuis plusieurs années ;

Considérant que les sections territoriales de voirie disposent de très faibles moyens en termes de budget d'entretien ;

Considérant que la rénovation des chaussées est du ressort des Investissements d'Intérêt Local, délégués aux Mairies d'arrondissement ;

Considérant que plusieurs actions peuvent être engagées pour améliorer l'état de la Voirie :

- augmentation du budget dédié à l'entretien
- abondement exceptionnel des ILL « Espace public »
- passation d'un marché en vue de la rénovation exceptionnelle de chaussées
- achat d'un ou plusieurs enrobeur projeteurs

Considérant que les réparations réalisées par les brigades – à base d'enrobé à froid – ont souvent un impact très limité dans le temps ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **communique précisément aux élus du Conseil de Paris les modalités des moyens humains et financiers mobilisés à la suite de la communication de sa note à la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;**
- **saisisse les Mairies d'arrondissement pour identifier les chaussées qui auront besoin de travaux urgents ;**
- **commande un audit du fonctionnement des bridages de voirie ;**
- **communique aux Mairies d'arrondissement le rapport mensuel – mesures mises en œuvre et résultats obtenus – qui lui sera transmis par la Direction de la Voirie et des Déplacements.**